

**POUR SAVOIR SI  
J'AI MON PERMIS, C'EST SUR :  
permisdeconduire.gouv.fr**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



Tout est disponible sur  
[permisdeconduire.gouv.fr](http://permisdeconduire.gouv.fr)



## • CONNAÎTRE VOTRE RÉSULTAT •

48 heures après l'examen, rendez-vous sur le site de la Sécurité routière. Indiquez votre numéro de dossier, votre date de naissance et la catégorie du permis.

**Vous êtes reçu(e) :**  
la mention **FAVORABLE** est indiquée au bas du Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC).

**Vous n'êtes pas reçu(e) :**  
la mention **INSUFFISANT** est indiquée au bas du CEPC. Les raisons de l'échec et des pistes d'amélioration sont indiquées dans le document.

## • ÉDITER UN CERTIFICAT PROVISOIRE •

Le Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) accompagné d'un titre permettant de justifier de son identité, vous permet de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen, en attendant le permis officiel.

**CEPC version numérique**  
Vous pouvez télécharger votre certificat. Il peut être présenté aux forces de l'ordre directement sur smartphone ou sur tablette.

**CEPC version papier**  
Vous pouvez imprimer votre certificat en ligne ou l'obtenir auprès de votre école de conduite.

## • SUIVRE LA FABRICATION DE VOTRE PERMIS •

sur [permisdeconduire.gouv.fr](http://permisdeconduire.gouv.fr)

- Pour accéder au service, saisissez votre numéro de dossier.
- En temps réel, vous suivez les différentes étapes de fabrication de votre permis de conduire.
- Vous pouvez demander à être prévenu de la disponibilité de votre permis par courriel ou par sms.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

